

**EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE
DE LARAGNE-MONTEGLIN (Hautes Alpes)**

SALLE DU GYMNASSE

Organisée par La Société Avicole des Alpes

2 et 3 Novembre 2024

REGLEMENT :

Article 1 : l'exposition, organisée par la Société Avicole des Alpes, est régie par le dernier règlement de la SCAF et complétée par le présent règlement.

Article 2 : Le concours est ouvert à tous les éleveurs amateurs ou professionnels, pour des sujets de races pures. Les sujets doivent être bagués ou tatoués 2020 - 2021 - 2022 - 2023 - 2024.

Article 3 : Les animaux pourront être présentés comme suit :

- . Volailles grandes races et naines : en unité, trio ou parquet ;
- . Tourterelles, pigeons, lapins, cobayes : **en unité seulement** ;
- . Oiseaux de parc, faisans, dindons : en unité, couple ou trio ;
- . Palmipèdes domestiques : unité ou trio.

Tous les trios et parquets ainsi que les faisans, dindons et palmipèdes seront présentés en volière de 1 m / 1 m ; ou 2m/2m.

Article 4 : Les droits d'inscription sont fixés comme suit :

- . Unité : 3,00 € - Couple : 4,00 € - Trio ou parquet : 4,50 €
- . Catalogue obligatoire et secrétariat : 5,00 €

Article 5 : Clôture des inscriptions dès que le nombre maximum des sujets pouvant être engagés sera atteint, ou au **plus tard le 30 septembre 2024.**

LES FEUILLES D'INSCRIPTION OBLIGATOIREMENT ACCOMPAGNEES DU CERTIFICAT DE VACCINATION CONTRE LA MALADIE DE NEW CASTLE ET DU REGLEMENT A L'ORDRE DE LA Ste AVICOLE DES ALPES SONT A ADRESSER à :

Denis VILLARD 47, chemin de Gibourlat 05700 – TRECLEOUX.

Article 6 : Calendrier de l'exposition :

. Jeudi 31 octobre	:	10 h à 18 h	: Réception des animaux ;
. Vendredi 1er novembre	::	8 h à 13 h	: Jugement à huit clos ;
		14 h	: Visite des garderies, Ets spécialisés, maisons de retraite.
		18 h	: Inauguration.
. Samedi 2 Novembre	:	9 h à 19 h	: Ouverture au public ; ouverture du bureau des ventes.
. Dimanche 3 Novembre	::	9 h à 18 h	: Ouverture au public ; ouverture du bureau des ventes.
		11 h 30	: Remise des prix ;
		18 h	: Enlèvement des animaux.

Article 7 : LES NUMEROS DE BAGUES ET DE TATOUAGE DEVRONT OBLIGATOIREMENT FIGURER SUR LA FEUILLE D ENLOGEMENT. EN CAS D'ABSENCE, L'ELEVEUR NE SERA PAS AUTORISE A ENCAGER. LES LAPINS DEVRONT PORTER DANS L'OREILLE DROITE LE NUMERO DE CAGE.

Article 8 : Les juges, les élèves juges officiant n'auront pas droit aux GPH dans la catégorie où ils officient.

Article 9 : Le Comité prendra toutes les dispositions pour la bonne tenue de l'exposition, la nourriture et la surveillance des animaux. Il ne pourra être tenu pour responsable des décès, vols, erreurs, pertes ou dommages de quelque nature que ce soit, même du fait de l'incendie.

Mesure sanitaire : Si nécessaire (Covid), un circuit à sens unique sera instauré, le port du masque sera obligatoire.

Article 10: Le prix des sujets à la vente devra figurer sur la déclaration d'engagement. Ce prix sera majoré de

15 % au profit de l'exposition. Toute vente ne passant pas par un commissaire **est interdite**. Aucun panneau publicitaire n'est autorisé sur les cages.

Article 11: Les sujets vendus ne pourront pas être retirés avant dimanche 17 h sauf cas particulier.

Article 12: Tous les sujets porteurs d'un signe distinctif ne seront pas primés. Aucun sujet ne sera sorti des cages sans un commissaire.

Article 13: Un contrôle vétérinaire sera effectué dès la réception des animaux. Tout animal déclaré suspect, sera retiré de l'exposition sans remboursement des engagements.

.../...

Ar

Article 14: En cas d'épisode grippe aviaire les frais d'engagement seront remboursés. Sauf frais de secrétariat.

Article 15: La Société se réserve le droit de refuser la participation de telle ou telle personne, et ce, sans obligation de fournir de motif.

Article 16 : Les cages seront serties après le passage du jury.

Article 17 : Tout exposant, par le fait de sa demande d'admission à l'exposition, déclare adhérer au présent règlement et s'engage à s'y conformer.

PRIX ET RECOMPENSES

5 GRANDS PRIX D 'EXPOSITION : Volailles, Lapins, Pigeons, Palmipèdes, Oiseaux de parc seront récompensés par une faïence de Moustiers Ste Marie.

GRAND PRIX DE LA FEDERATION REGIONALE LANGUEDOC ROUSSILLON PACA sera récompensé par une plaque.

GRAND PRIX DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : sera récompensé par une faïence de Moustiers Ste Marie.

GRAND PRIX DE LA VILLE DE LARAGNE-MONTEGLIN : sera récompensé par une faïence de Moustiers Ste Marie.

24 GRANDS PRIX D'HONNEUR : Oiseaux de parc, canards d'ornement, volailles grandes races françaises, volailles grandes races étrangères, volailles races naines françaises, volailles races naines étrangères, palmipèdes, lapins grandes races, lapins races moyennes, lapins fourrure et rex, lapins petites races, lapins nains, cobayes, pigeons de forme française (souvenir Georges Reynier), pigeons de forme étrangère (souvenir Claude Alpin), pigeons de structure, pigeons caroncules, pigeons de couleur, pigeons poules, pigeons tambours, pigeons cravatés, pigeons bouillants, pigeons de vol, tourterelles.

Les GPH seront décernés si toutefois les catégories sont méritantes. Ils seront récompensés par une faïence de Moustiers Ste Marie.

5 GRANDS PRIX D 'ELEVAGE : Volailles, Lapins, Pigeons, Palmipèdes, Oiseaux de parc. Ils seront attribués dans chacune des catégories à l'exposant totalisant le plus de points et qui aura désigné, lors de l'inscription, dans la même race et même variété : **6 sujets**. Pour concourir : l'éleveur devra présenter : **Volailles** : 1 trio + 3 sujets (2 sexes représentés) **Pigeons** : 6 sujets (2 sexes représentés) **Lapins** : 6 sujets (2 sexes représentés) **oiseaux de parc** : 1 couple + 4 sujets (2 sexes représentés) ; **palmipèdes domestiques** : 1 trio + 3 sujets. Les éleveurs désirant concourir pour ces grands prix d'élevage devront mentionner sur leur feuille d'engagement, les numéros des cages choisies; Les GPE seront récompensés par une faïence de Moustiers Ste Marie.

CHAMPIONNAT REGIONAL DU CAUCHOIS: sous l'égide du Club ; faïences de Moustiers Ste Marie ;

CHAMPIONNAT REGIONAL DU LAHORE : sous l'égide du Club : : Faïence de Moustiers Ste Marie ;

CHAMPIONNAT REGIONAL DES LAPINS ARGENTES : sous l'égide du Club (récompense du Club)

LAPINS : Course aux points.

RENCONTRE FRANCO/ESPAGNOLE : Pigeons de Races Ibériques (Un meilleur sujet par groupe).

Les PH seront récompensés par une faïence de Moustiers Ste Marie. (une par éleveur)

COMMISSAIRE GENERAL ET PRESIDENT : Denis VILLARD

COMMISSAIRES ADJOINTS : Jérôme ESPIARD – Michel SEDAT - Serge AYE – Robert FELTES
Claude BEDOS – Thibaut BONNET – Christohe REYNIER – Frédy MEIGE

